

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

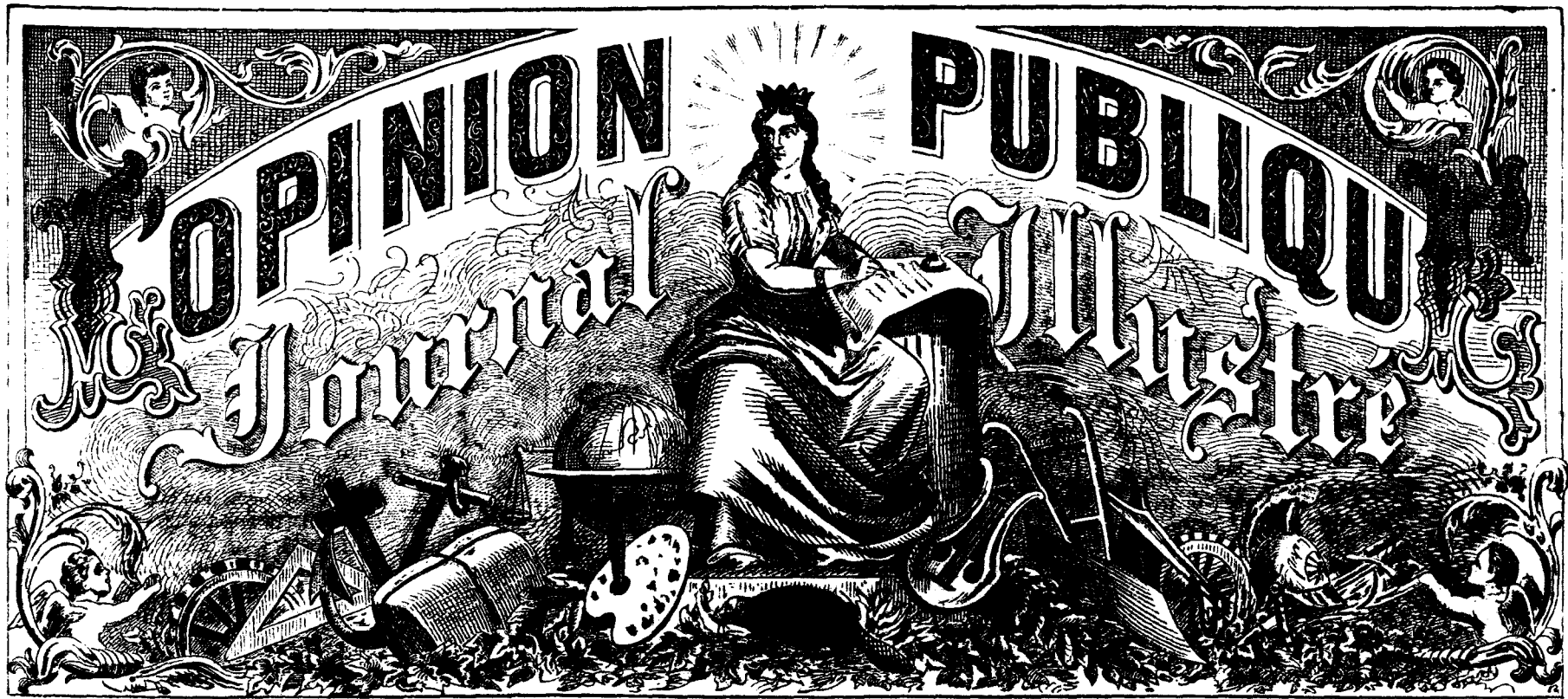
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. ^

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 4.

MONTREAL, SAMEDI, 29 JANVIER, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTS.

AVIS IMPORTANT.

Malgré nos avertissements et les précautions que nous avons prises pour éviter tout malentendu, un grand nombre de personnes, après avoir reçu notre premier et deuxième numéros, nous ont renvoyé le troisième. Nous n'accepterons plus de renvois de la part de ceux qui ont reçu les premiers numéros. Nos conditions sont claires et faciles à comprendre, nous ne comprenons pas qu'on agisse ainsi.

AVIS AUX MAITRES DE POSTE.

Nous voyons qu'un grand nombre de maîtres de poste ont entre leurs mains le premier et le deuxième numéros de notre journal, qu'on n'a pas encore réclamés. Nous les prions de nous épargner des inconvénients et des dommages faciles à comprendre, en prenant les moyens de distribuer *L'Opinion Publique* à qui de droit. Ne pourraient-ils pas, par exemple, faire annoncer à la porte de leur église respective, les noms de ceux à qui nous l'avons adressée? Nous paierons les frais de l'annonce, s'il y en a. MM. les maîtres de poste voudront bien, immédiatement après cette annonce, nous envoyer tous les numéros qui n'auront pas été réclamés. Nous comptons sur leur bonne volonté.

Montreal et les prochaines Elections Municipales.

L'administration municipale de notre ville intéresse indubitablement toute la Province; elle est le centre des affaires, le centre commercial et industriel du pays. Dans le passé, elle a été beaucoup, elle a fait des progrès immenses; dans l'avenir, son rôle sera encore plus grand. Ces édifices splendides, ces usines, ces manufactures, ces rues élargies et si belles, qui font l'admiration des étrangers et qui émerveillent ceux qui ont vu Montréal il y a quarante ans, tout cela est, si nous pouvons ainsi parler, l'œuvre réunie de la richesse et de l'esprit d'entreprise des citoyens, de la sagesse et de la clairvoyance de nos administrateurs; en utilisant les ressources de la nature et de la fortune, on a fait de Montréal l'entrepôt général, le principal marché du Canada, et de toutes les parties du pays et même de l'étranger nous sont venues l'abondance et la prospérité.

La grandeur de Montréal, déjà solide, ne s'arrêtera pas là; sans vouloir pénétrer les mystères de l'avenir ni poser comme prophète, on peut sûrement affirmer que les circonstances vont en quelque sorte précipiter notre métropole commerciale dans une ère de progrès incessant et extraordinaire. La confection du chemin de fer intercolonial, l'ouverture, avant peu nécessaire et indispensable, de voies de communication avec l'ouest et le nord, par canaux et chemins de fer, les différents projets de chemins à lisses en bois destinés à relier Montréal avec l'intérieur (*back ground*), projets qui devront se réaliser, du moins en partie, ne peuvent manquer, non-seulement d'augmenter sa prospérité à un degré prodigieux, mais en feront encore certainement la rivale de New York.

Nous ne faisons, au reste, en montrant ces brillantes perspectives, que répéter pour la millième fois, ce que les hommes les plus expérimentés et les plus autorisés ont depuis longtemps prédit.

Les citoyens de Montréal doivent donc, pour rester à la hauteur de leur position et maîtres des chances de l'avenir, apporter un soin scrupuleux dans le maniement des affaires de leur ville; il leur faudra placer à leur tête les

hommes les plus compétents: notre propre intérêt le veut, l'intérêt du pays tout entier l'exige, et l'exige impérieusement. Des hommes forts, des hommes très capables, à vues larges, voilà en un mot, ce qui nous est absolument nécessaire.

En outre, de grandes, d'urgentes améliorations nous restent encore à faire; un Hôtel-de-Ville, le pavage des rues, l'élargissement et l'ouverture des nouvelles rues, la création d'un grand Parc ou de plusieurs moins étendus, l'établissement d'abattoirs et autres mesures de ce genre, pour garantir la santé publique et assainir la ville, sont autant de nécessités qui vont s'imposer à notre budget municipal et solliciter l'attention de nos édiles.

Il est important que nos compatriotes fassent leur devoir, aujourd'hui plus que jamais, dans les élections qui se préparent. C'est à Montréal, plus que partout ailleurs, qu'il convient aux Canadiens-Français de s'affirmer, de ne rien épargner pour garder, et, s'il se peut, améliorer et agrandir l'influence et la place que nous nous sommes faites.

Nous ne sommes pas de ceux qui voudraient mettre la nationalité partout, compliquer chaque question d'une autre question de race. Non, loin de nous une telle idée. D'ailleurs, disons-le franchement, il n'y a pas lieu dans notre pays pour une race de craindre d'être opprimée par l'autre. Nous vivons dans un pays libre où la concurrence est ouverte à tout le monde et où la palme est surtout décernée aux plus capables.

Les lignes de démarcation existent encore, mais on marche ensemble, quoique par groupes; il y a encore, et nous l'espérons et nous le croyons, il y aura encore longtemps et toujours des luttes de races sur notre sol, mais pas pour nous entre-déchirer ni nous détruire comme autrefois. Ces luttes sont finies et ne sont plus de notre siècle; il faut maintenant lutter à qui ira plus loin et plus haut dans les sphères tranquilles du progrès moral, intellectuel, social et matériel.

Nous voulons tout simplement que les Canadiens-Français aient leur juste part dans l'honneur, la responsabilité et les avantages que la position de Montréal va nécessairement conférer à ceux qui vont guider ses destinées. Jusqu'ici, il faut bien l'avouer, nous avons trop négligé nos intérêts municipaux et nous n'occupons pas la place qui nous est due. Et nous seuls sommes responsables de cette infériorité. Nous avons eu et nous avons encore au sein de la corporation des hommes très-capables. Pourtant, nous pourrions faire mieux et en envoyer en plus grand nombre. C'est le temps, plus que jamais, de nous rattrapper. Choisissons nos meilleurs hommes, les plus pratiques surtout. Le temps presse et il ne faut rien négliger. Nous voyons avec plaisir qu'il s'opère un commencement de réaction dans le sens de ces idées. On a conscience du danger. C'est un début consolant et qui promet: il faut que tous les bons citoyens s'entendent pour y donner vigoureusement suite.

J. A. MOUSSEAU.

LES CIGARES, LA CORPORATION ET GEORGE W. STEPHENS.

Quelle liaison, allez-vous dire, lecteurs, ont ces trois choses, quel rapport peuvent-elles avoir entre elles? Patience, messieurs, vous allez le savoir. Les cigares n'ont pas encore dit leur dernier mot; depuis le jour où le premier de leur race, j'ai oublié son nom, faillit empoisonner le premier de ses sujets, ils ont joué un rôle considérable dans le monde. Ils ont régné

et régneront jusqu'à la fin des siècles en dépit des maux de tête, des accidents et des désagréments qu'ils traînent à leur suite. Les empires tomberont, les dynasties s'éteindront et le cigare vivra, toujours debout au milieu des ruines du temps.

Il a pourtant des ennemis puissants; ses imprudences, ses malpropétés et ses inconvenances lui ont valu des misères et des luttes sans nombre, lui ont aliéné la plus belle moitié du genre humain, qui a voulu venger ses robes outragées, et ses salons enfumés en lui faisant une guerre à mort. On en a fait un empêchement dirimant au mariage, des jeunes femmes en ont fait même un moyen de divorce; et cependant il est sorti triomphant de toutes ces vicissitudes et il a trouvé des adeptes, des néophytes jusque dans le camp de son terrible ennemi, le beau sexe. Aujourd'hui on le voit non-seulement dans la bouche du prince comme de l'ouvrier, mais on le retrouve encore, sous des formes plus délicates, sur les lèvres roses de la *diva* italienne et de la *signora* espagnole. L'empereur des français même continue d'être un de ses plus fervents adorateurs malgré les avertissements d'Emile de Girardin, et, qui le croirait son fils, le prince impérial à peine âgé de quatorze ans se propose de marcher sur les traces de son père; les journaux annoncent qu'il vient de fumer sa première cigarette.

Mais il était réservé à un Canadien anglais de faire parvenir le cigare à l'apogée de sa gloire en l'élevant à la hauteur d'une institution municipale.

Depuis un an on remarquait que les Pères de la cité faisaient une grande consommation de cigares, on ne pouvait les rencontrer, sans leur en voir au moins un à la bouche. Chose plus étonnante, il en est quelques uns qui se trouvèrent possédés tout-à-coup d'une passion qu'on ne leur avait jamais soupçonnée; ils déposaient à peine le cigare pour prendre le temps de manger et de dormir, on en trouvait des bouts dans leurs assiettes et sous leurs oreillers; leur teint pâlissait à vue d'œil et leur santé se détériorait. Leurs épouses alarmées ne savaient comment expliquer un changement si subit dans les inclinations de leurs maris, et une dépense si extravagante et si peu d'accord avec leurs habitudes et leur caractère.

On aurait conduit bientôt en terre ces malheureux Pères de la cité, si la Providence n'eût permis que le mystère fut dévoilé par accident.

Le Conseil-de-Ville de Montréal compte dans son sein l'un de ces hommes, qui croient sincèrement que leur existence est une faveur faite par Dieu à l'humanité, que sans eux les affaires de ce monde s'embrouilleraient au point qu'il serait impossible de les débrouiller. Quand on a vu cet homme-là une fois, quand on l'a entendu surtout, on ne l'oublie plus et on comprend sa mission sur cette pauvre terre où il faut que les honnêtes gens gagnent le ciel.

Il a la même raison d'être que les mouches, les corneilles ou les sauterelles, et autres fiéaux semblables dont Dieu se sert pour châtier les hommes. Du temps de Pharaon il eût été certainement l'une des sept plaies de l'Égypte.

Il est né près de la cavée, au temps du dégel des grenouilles, dont les chants mélodieux saluèrent sa naissance. On se rappelle malgré soi cette circonstance, quand on l'entend: il coasse toujours.

Cet homme qui porte le nom de George W. Stephens n'ayant rien à faire, passe son temps, comme les vieilles femmes, à faire des cancons, à jaser ou plutôt à coasser contre celui-ci et celui-là. Depuis quelque temps surtout il s'est mis à accuser ses confrères du Conseil-de-Ville, le comité des chemins en particulier, de corruption. Il frappait à grands coups de fouet sur ce pauvre comité des chemins, quand il reçut lui-même sur l'épine dorsale, un coup de marteau qui faillit lui faire perdre connaissance.

Quelqu'un venait de découvrir que cette consommation extraordinaire de cigares, ces extravagances des Pères de la cité, qui ruinaient leur précieuse santé, et tous les maux que cette passion attirait sur eux et sur leurs électeurs,—c'était l'immaculé George W. Stephens qui en était responsable. C'est lui qui, pour écouler plusieurs milliers de cigares qu'il ne savait où placer, avait inspiré cette funeste passion à nos Conseillers de Ville et avait obtenu un appropriation de \$120.00 pour les faire fumer aux dépens des contribuables de Montréal.

Il a voulu regimber contre l'aiguillon, il a voulu établir que la chose s'était toujours ainsi pratiquée à la Corporation, mais le greffier de la cité appelé en témoignage vient de déclarer qu'avant M. George W. Stephens, les Pères de la cité fumaient leurs pipes, comme de simples mortels, à leurs dépens.

J'ai oublié de dire que le nommé George W. Stephens était un des plus grands consommateurs des cigares qu'il avait vendus à la Corporation.

Et voilà comment se font et s'expliquent les choses de ce monde.

L. O. DAVID.

Le commerce est mort! L'argent est rare! Ce sont là de tristes paroles qu'on entend partout répéter depuis trois ou quatre ans, mais elles n'ont jamais été plus vraies que cette année. La récolte avait pourtant inspiré des espérances, et fait renaitre la confiance. Mais on a encore une fois la preuve que *abondance de grains* ne signifie pas *abondance d'argent*. Ce ne sont pas les granges remplies de grain qui enrichissent un pays, c'est le besoin, la demande qui donnent la prospérité. Or cette année il n'y a pas de demande, en Amérique comme aux Etats-Unis, la récolte suffit aux besoins de la population, les dépasse même. Le cultivateur canadien, dont l'existence dépend de la vente de sa récolte comprend aujourd'hui, combien est dangereux le système exclusif de culture qu'il suit invariablement. Les greniers sont pleins, mais sa bourse est vide, et les créanciers veulent de l'argent, le marchand de campagne exige qu'on le paie pour qu'il règle lui-même ses comptes avec ses fournisseurs des villes :—et cependant point d'argent, ni pour les uns ni pour les autres : de là une gêne, une stagnation générale dans les affaires, et des banqueroutes sans nombre, et des exécutions et des ventes de terres. Dans les villes mêmes résultats : les capitaux effrayés se cachent au fond des coffres, les chantiers languissent, les ouvriers manquent d'ouvrage et toutes les classes de société sont en souffrance. Si au lieu d'avoir tant d'orge et d'avoine, nous avions plus d'animaux, de beurre et d'œufs à vendre nous serions riches, les américains nous dévorent pour avoir ces derniers produits, et malheureusement nous en avons à peine assez pour nous mêmes, la pauvreté des pâturages, l'année dernière, ayant forcé les cultivateurs de vendre une grande partie de leurs animaux. En somme la situation est loin d'être belle et renferme beaucoup de leçons dont on devra profiter.

Nous reviendrons sur cette question.

L. O. DAVID.

LE PRINCE ARTHUR.

Un entrefilet du dernier No. de notre journal sur le bal du Prince Arthur a pu laisser une fâcheuse impression dans l'esprit de nos lecteurs. Il était le résultat d'informations erronées, et nous nous faisons un devoir de le reconnaître.

Les invitations chez Son Altesse se font avec un tact parfait et sans aucun égard à la nationalité; si les Canadiens-Français n'assistent qu'en petit nombre à ses dîners ou à ses bals, c'est qu'évidemment ils le visitent en trop petit nombre. Nous regrettons cette apathie, cette indifférence de nos compatriotes. A quelque parti que l'on appartienne, on devrait, dans la personne du fils, rendre hommage à une mère vertueuse et à une noble reine.

Nous remercions cordialement la Presse française de l'accueil sympathique qu'elle a fait à notre journal. De tous côtés nous sont venues des paroles d'encouragement et de félicitation, on a salué avec joie la naissance d'un journal canadien français illustré.

Nous devons dire aussi que le public ne nous a pas fait défaut. Notre *souhait précieux* du premier jour de l'an a été plus exaucé que nous l'espérions; il faut avouer qu'il partait d'un cœur sincère. Sans espérer d'être jamais à la hauteur des éloges qu'on nous a faits et des espérances qu'on a exprimées, nous osons cependant nous flatter que la population canadienne ne regrettera pas ce qu'elle aura fait pour le succès de notre entreprise. Nous regrettons de n'avoir pu jusqu'à présent distribuer notre journal dans la ville et les campagnes avec plus de régularité et d'exactitude. Nous savons qu'il y a eu beaucoup d'omissions et de lacunes, mais que nos lecteurs veulent bien songer aux difficultés innombrables qui accompagnent la fondation d'un journal et ils nous pardonneront.

Nous prenons au hasard, entre un grand nombre tout aussi bienveillants, l'article flatteur dans lequel *L'Événement* a accusé réception de *L'Opinion Publique*.

L'OPINION PUBLIQUE.—Nous sommes en retard avec nos nouveaux confrères. Ce n'est pas faute d'intérêt cependant. Nous saluons leur apparition, et en particulier celle de *L'Opinion Publique*, avec une sympathie particulière.

"Autant et plus que tout autre nous admirons la direction et le but que M. Geo. Desbarats donne à son activité. Ses entreprises sont dignes des plus grandes éloges, sont constamment en progrès, méritent le concours empressé du public et seront, en définitive, nous en sommes convaincus, couronnés du plus complet succès.

"Le *Canadian Illustrated News* peut soutenir la comparaison avec les meilleurs journaux illustrés. Il est très bien fait sous tous les rapports. Les illustrations sont de plus en plus nettes et achevées.

"*L'Opinion Publique* est destinée à remplir auprès du public canadien français le rôle du *Canadian News* auprès du public anglais. Il sera fait à notre point de vue. On y trouvera, texte et illustrations, ce qui peut nous intéresser davantage.

"La rédaction compte dans son sein des hommes de talent et d'avenir, et vise plus haut que la rédaction du *Canadian Illustrated News*. Le journal aura à la fois des côtés attrayants et une portée sérieuse. L'esprit en sera excellent et l'ambition louable. Il tendra à introduire dans l'esprit public, dans le mouvement politique, un élément plus jeune et plus alerte. Les noms de ceux qui le dirigent sont propres à inspirer la confiance et l'espoir.

"M. Desbarats n'est pas seulement un capitaliste intelligent et généreux qui met de préférence ses capitaux dans des entreprises dont l'art et la littérature bénéficient; c'est de plus un lettré, un écrivain qui, s'il en avait le loisir, fournirait aux publications qu'il dirige quelques-uns de leurs meilleurs articles. M. J. A. Mousseau s'est fait au barreau de Montréal une place honorable et a conquis dans la parti conservateur une véritable influence. C'est un des hommes sur qui l'on compte pour l'avenir. Orateur à la parole facile, M. L. O. David est aussi un écrivain brillant. M. Montpetit, dont la réputation n'est plus à faire, a commencé une très-intéressante nouvelle. Enfin la *Minerve* et *L'Événement* prêtent à *L'Opinion* deux de leurs collaborateurs des plus estimés : la *Minerve*, Carle Tom, *L'Événement*, M. Langelier.

"Nous sommes convaincus que *L'Opinion Publique* va parcourir une utile et brillante carrière, et nous recommandons particulièrement cette nouvelle publication à nos amis."

Le prince Arthur parcourt en ce moment les Etats-Unis, où son passage excite la curiosité publique et cause de l'excitation. On l'attend, on l'accueille, on se presse, on se bouscule pour le voir et on le suit. L'enthousiasme de ces fiers républicains pour le fils de la reine Victoria, est de nature à inspirer des réflexions philosophiques. Il prouve le respect inné de la nature humaine pour les représentants de la royauté et des dynasties. On s'intéresse malgré soi à eux, on aime à les voir; il semble qu'ils doivent nécessairement différer des autres hommes par leurs qualités physiques et intellectuelles. Malgré les précautions que prennent les journaux américains pour prévenir des manifestations désagréables au sentiment républicain, la foule n'en suit pas moins ses instincts, ses impulsions naturelles. Des dames américaines accoutumées à ne voir que des hommes qui leur envoient les pieds par-dessus la tête et la fumée de leur cigares dans les yeux, trouvent les manières du prince Arthur bien charmantes. Elles ne sont pas loin de penser que la royauté a du bon, et que la compagnie des princes ne ferait pas de mal à leurs maris. Ceux-ci feraient bien dans l'intérêt de la république de garder leurs épouses chez eux : elles deviendraient royalistes avant longtemps. A St. Albans, des jeunes demoiselles yankee ont failli briser les chars pour voir le prince Arthur qui persistait à ne pas se montrer. On croit même qu'elles l'auraient enlevé si leurs papas n'avaient pas modéré leurs transports. Elles ne veulent pas en céder à certaines dames canadiennes, dont les sentiments monarchiques se sont manifestés d'une manière si touchante.

Quoiqu'il en soit le prince Arthur est un charmant jeune homme dont l'affabilité et la modestie doivent désarmer les plus farouches républicains. Il n'a pas l'air du tout de se glorifier du sang royal qui coule dans ses veines. On le dit très intelligent et doué de sentiments nobles et généreux.

L. O. DAVID.

QUÉBEC.

Les citoyens de Québec sont en émoi, on veut centraliser leur système municipal, diminuer leurs franchises électorales. Il paraît que la bonne ville de Québec, si vieille et pourtant si fraîche et si gaie, ne montre pas tout ce qu'elle sent; elle a de la peine malgré que ça ne paraisse pas, elle a le sourire sur les lèvres comme toujours, mais elle a le cœur gros : ses finances vont mal, et ce qui froisse son amour-propre, c'est qu'on la croit incapable de conduire ses affaires, on veut l'interdire, comme on fait aux enfants prodigues ou aux vieillards qui commencent à radoter. Il faut avouer que pour une ville comme Québec, une ville qui a tant de jolies femmes et des femmes si fortes, c'est blessant, car enfin, les femmes! les femmes! c'est bien beau, mais des hommes! il en faut aussi.

Québec est donc en émoi; il s'agit, convoque des assemblées publiques, fait appel à l'éloquence des orateurs, et protestent contre ceux qui veulent mettre la main sur ses prérogatives municipales.

Québec est la ville des grandes assemblées, des grandes manifestations; quand le faubourg St. Roch s'ébranle, les orateurs et les politiciens jubilent, ils sont certains d'avoir un vaste auditoire. Ce faubourg St. Roch a une grande réputation, il passe pour posséder les plus jolies canadiennes, et si l'on en croyait ses admirateurs, il renfermerait plus de patriotisme que le reste du pays. On dit qu'il possède une nombreuse population ouvrière intel-

ligente, active, pleine de vigueur et de gaieté gauloise; ce serait enfin le quartier latin de même que le Gibraltar du Canada français.

On s'intéresse, à Montréal, à ce faubourg St. Roch, le plus grand, le plus illustre des faubourgs passés, présents et futurs; on aimerait que quelqu'un de ses amis nous le fit connaître, nous le présentât tel qu'il est dans un tableau vrai et naturel.

A l'œuvre donc, messieurs de Québec, vous nous dites tous les jours que la vieille capitale est une source intarissable d'inspirations, une mine inépuisable pour l'historien, le poète et le chroniqueur, vous l'avez déjà prouvé, mais nous voulons connaître votre St. Roch, c'est St. Roch qu'il nous faut.

L. O. D.

M. J. Perrault, ancien membre du comté de Richelieu, a trouvé dans des papiers de famille que le temps avait chargés de poussière et jetés dans l'oubli, une pièce de vers signée Eugène Duval. Il a cru que cette pièce de vers précieuse par sa rareté, les sentiments patriotiques qu'elle renferme et le nom de l'auteur, qui est aujourd'hui juge en chef de la province de Québec, aurait de l'intérêt pour nos lecteurs. On aime à revenir sur le passé des hommes remarquables, à lire les pages qui renferment les pensées et les sentiments de leur jeunesse.

Nous remercions M. Perrault de la faveur qu'il nous fait et nous espérons que M. le juge en chef lui pardonnera ainsi qu'à nous, de commettre une indiscretion qui sera si agréable à nos lecteurs.

Ce morceau de poésie démontrera qu'on peut fort bien faire des vers et devenir un juge éminent.

CHANT D'UNION.

AIR: La Victoire en chantant, etc.

Citoyens et soldats, qu'ici nos voix se mêlent,
Confondons nos cœurs et nos vœux;
Célébrons le courage, et que nos chants rappellent
Du Pays les jours glorieux.
Le Pays, c'est notre famille,
C'est le sol que nous habitons,
C'est notre foyer qui pétille,
Enfin tout ce que nous fétons.

Serrons nos rangs, que chacun crie:
En avant! braves Canadiens!
Soyons du roi, de la patrie,
Jusqu'à notre mort les soutiens;
De l'honneur et de la patrie,
Soyons les éternels soutiens.

Canada, les destins que t'ont donné la guerre
Ont porté de lointains échos:
Le sort, en te livrant aux fils de l'Angleterre,
Dota la France d'un héros. (1)
De Québec l'enfant magnanime,
L'intrépide et noble Lévy, (2)
Le suivit en son vol sublime,
... hélas! et tous deux ont péri!

A vous, dont la valeur sauva la colonie,
De Châteauguay, salut, guerriers!
Près de Salaberry vous méprisiez la vie
Sous huit mille feux meurtriers. (3)
Comme autrefois aux Thermopyles,
Vous n'aviez que trois cents soldats,
Mais des âmes non moins viriles,
Et pour chef un Léonidas!

Maintenant réunis au temple de la Gloire,
Wolf et Montcalm, salut aussi!
Votre beau dévouement reste en notre mémoire,
Et tous voudraient mourir ainsi! (4)
Que vos noms gravés sur la pierre
S'effacent sous l'ongle du temps;
De vous, l'Histoire sera fière:
Elle craint rien des hautans.

Apôtres libéraux sur les confins du monde
Méritons notre mission;
Qu'un même but nous guide, et qu'entre nous se fonde
Une fraternelle union.
Fécondons nos rives fleuries,
Par l'industrie et les beaux arts;
Deux grandes nations amies
Ont, sur nous, porté leurs regards.

Serrons nos rangs, que chacun crie:
En avant! braves Canadiens!
Soyons du roi, de la patrie,
Jusqu'à notre mort les soutiens.
De l'honneur et de la patrie,
Soyons les éternels soutiens.

EUGÈNE DUVAL.

(1) Après la cession de la Nouvelle France aux Anglais (1763), les Français réunirent la Corse à leur territoire; un an après (1768), naquit Napoléon!

(2) L'un des généraux d'artillerie de la grande armée impériale.

(3) Le 28 Bre 1813, presque anniversaire de la bataille d'Yéna, une division de 7 à 8.000 Américains, marchait sur Montréal pour opérer sa jonction avec une 2me colonne qui allait descendre du Haut-Canada, à la position de Châteauguay, il n'y a pas d'autre troupe que 300 Voltigeurs ou Chasseurs Canadiens-Français. Leur chef est le capitaine Salaberry, qui les place derrière un abattis. Lui se haussant sur une souche (et sa taille était de six pieds), tue le général Hampton. La fusillade est engagée. Bientôt les Américains se retirent, sans doute à cause de l'échec éprouvé par l'autre corps.

(4) Dans la bataille qui, en 1759, décida de la prise de Québec, et par suite de la reddition du Canada, Montcalm l'intrépide, mais imprudent, et le brave Wolf, Anglais, périrent. En 1827, un obélisque a été érigé à Québec à la mémoire de ces deux généraux.

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE.

Nous avons appris avec regret la mort, arrivée, le 21 courant, à sa résidence, No. 32, rue Durocher, de Olivier Elzéar Perrault de Linière, écrivain, à l'âge de 63 ans. Par sa naissance, par le rang distingué qu'il occupait dans la société, par ses alliances, le défunt appartenait aux premières familles du pays; car fils de feu l'honorable M. Jean-Olivier Perrault, en son vivant, juge de la Cour du Banc de la Reine à Québec, il était le gendre de Madame de Montenach, fille de M. le Baron Grant, et il comptait pour gendre M. le Major Smythe, ci-devant officier du régiment des Carabiniers.

Le défunt a été inhumé mercredi dernier, dans l'église de Longueuil, où se trouve le caveau de la famille Grant et de Montenach.

On dit que les évêques Allemands, présents au concile œcuménique, se sont assemblés et ont déclaré que si on ne leur accordait pas dans les délibérations, un nombre de voix proportionné à celui des diocèses qu'ils représentent, ils laisseraient en corps le concile et retourneraient dans leurs foyers. Cette résolution a causé beaucoup d'excitation à Rome.

Douze mille ouvriers employés dans les fameuses mines du Creuzot en France, se sont mis en grève. On a envoyé quelques milliers de soldats pour réprimer les troubles qui ont éclaté. On croit que ces troubles ont été fomentés par des agents révolutionnaires. L'un des éditeurs de *La Marseillaise* a été arrêté.

Emile Ollivier, à qui Napoléon vient de confier la lourde charge d'inaugurer le régime constitutionnel en France, est un homme remarquable et l'un des plus grands orateurs français. C'est un homme laborieux, de goûts simples et modestes, malgré sa fortune. Il ne boit que de l'eau, ne fume point et ne va pas au théâtre.

Puisse-t-il être à la hauteur de son rôle dans les circonstances difficiles où se trouve la France! La lutte qu'il soutient en ce moment contre les forces révolutionnaires demande une fermeté et une organisation intellectuelle et morale que la providence ne départit qu'à quelques hommes privilégiés. Quoiqu'il en soit, il a assez d'éloquence pour lutter contre la parole ardente et puissante des Favre et des Gambetta.

LA MAIN DE DIEU.

Une pauvre fille habitant un village d'Allemagne, fut mandée dans une ville voisine pour recueillir un héritage, elle s'y rendit et fut mise en possession de quelques cents louis que lui léguait un parent. Heureuse elle s'en retourna dans son village, mais comme il était très tard quand elle y arriva et qu'elle ne pouvait entrer dans sa demeure ordinaire, elle alla demander l'hospitalité au juge de l'endroit, chez qui elle espérait d'être en sûreté. Elle fut admise et n'eût rien de plus pressé que de raconter le bonheur qui lui était arrivé et d'étaler aux yeux de la famille, les pièces d'argent qu'elle venait de recevoir. Le juge la félicita, l'accabla de politesse et la fit coucher avec sa femme.

Pendant la nuit, le juge se leva, alla creuser une fosse dans le jardin, se munit d'un bon couteau, se dirigea vers le lit où dormaient les deux femmes, et poignarda celle qui se trouvait au bord du lit. C'était l'endroit où s'était couchée la jeune fille, mais quelques minutes après s'être mise au lit, les deux femmes avaient changé de place, en sorte que le malheureux avait tué son épouse au lieu de l'autre. Celle-ci, aussitôt après le meurtre, avait réussi à s'échapper.

MEURTRE.

A St. Hyacinthe, 19 Janvier, Samedi dernier, un nommé McGovran a été tué à Brompton Falls, par Knapp, ancien conducteur du Grand Tronc; une querelle s'étant élevée entré eux, Knapp frappa sa victime de deux coups de couteau au cou et à la poitrine. Une curieuse coïncidence dans cette cause, c'est que le père de McGovran a été lui-même tué de la même manière, il y a quelques années dans le New Jersey.

Le Rév. M. Martineau a prononcé, dimanche dernier, à Notre-Dame, un sermon remarquable sur le mariage. Il est utile et agréable d'entendre ce bon et éloquent prédicateur. Il est bien le *vir bonus dicendi peritus*. Ses sermons se distinguent par la justesse des idées, la clarté et la délicatesse de l'expression et la force du sentiment. Doué d'une voix vibrante sa parole pénètre partout, captive tous les esprits et triomphe presque sans efforts de l'immensité de la cathédrale. Puisse son zèle consulter ses forces! Des existences si précieuses doivent se conserver.

Une députation composée de citoyens éminents est allée trouver M. l'échevin David pour le prier de continuer à représenter le quartier St. Louis dans le Conseil-de-Ville de Montréal. Cette députation s'exprimant par la bouche de M. Cassidy, cet avocat distingué, que tout le monde connaît et estime, a fait à M. David des éloges flatteurs et mérités. Nous sommes heureux de voir que la députation a réussi dans sa démarche. Tous les journaux français de cette ville l'en félicitent et rendent hommage aux talents et au dévouement de M. David, et reconnaissent les services qu'il rend à ses concitoyens dans le conseil.

Rochefort a été condamné à six mois de prison, et 3000 francs d'amende. Cette condamnation le prive de ses droits politiques, mais ne lui ôte pas sa qualité de député.

M. Gladstone a terminé sa soixantième année, le 29 Décembre dernier, et M. Disraeli est entré dans sa soixante-et-quatrième année, le premier Janvier courant.

Les insurgés de la Rivière Rouge viennent de fonder un journal appelé *New Nation*. Le programme de ce journal est l'indépendance du territoire du Nord-Ouest. Le premier numéro contient des articles violents contre le gouvernement du Canada, qu'on accuse d'injustices grossières et d'erreurs criminelles.

M. le magistrat de police Bréhaut a lancé, samedi dernier, un mandat d'arrestation contre Cyrille Tellier, sa femme, sa sœur, et un nommé Cyrille Lafleur, qui étaient devenus la terreur des aubergistes et des épiciers. Ce Cyrille Tellier est le même que la Cour du Banc de la Reine, condamna pour parjure, il y a quelque temps. Ayant appelé du jugement rendu contre lui, il fut admis à caution; ne pouvant plus jouer lui-même le rôle d'informer il lança sa femme et sa sœur contre les aubergistes et les épiciers, et parvint à obtenir contre eux, un grand nombre de condamnations pour vente de boisson sans licence. Il y avait déjà quelque temps qu'on se plaignait de cette terrible bande, on l'accusait de conspirer et de se parjurer pour réussir dans leurs projets. Un nommé Luc Boismenu, commerçant de cette ville, fut condamné dernièrement sur leur témoignage, malgré une preuve contradictoire qui dans les circonstances ne pouvait pas être plus forte. M. Boismenu et sa femme de laquelle les informers prétendaient avoir acheté de la boisson, firent leur déposition, et demandèrent un mandat d'arrestation qu'ils parvinrent à obtenir. Mais la bande avait eu le temps de déguerpir, le grand connétable n'a pas pu encore la rejoindre.

Une lettre émouvante fait en ce moment le tour de l'Europe, sous la signature de Guillaume de Bourbon et de Auguste de Bourbon. Les signataires de ce document étrange prétendent qu'ils sont fils légitimes de Louis XVII, et chefs de la famille Bourbon, au lieu et place du comte de Chambord qui s'arroge ce titre illégalement. D'après eux cet infortuné Louis XVII, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'on disait être mort au temple, victime de la cruauté du cordonnier Simon, aurait survécu à ses misères, se serait enfui à Londres, où il se serait établi sous le nom de Augustus Meves et serait devenu père de deux enfants. Et voilà!...

CINQUANTE ANNEES DE MARIAGE.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus.

Il y a cinquante ans, un vénérable prêtre, demandait les bénédictions du ciel, pour deux jeunes gens qu'il unissait par les liens sacrés du mariage, au pied des autels de l'antique église de Lanoraie.

Chargé d'années et de vertus, le bon pasteur de cette paroisse, n'avait pu s'empêcher de jeter un regard de curiosité sur le jeune couple, qui venait réclamer en ce moment son ministère, tant il y avait de santé, de jeunesse et de bonheur peints sur leurs figures.

Il leur avait souri, comme le font tous les vieillards, qui reportent leurs souvenirs aux beaux temps de leur virilité, et son cœur s'était, cette journée-là, rajeuni de dix ans, quand il avait étendu ses deux mains sur la tête des époux.

Pour eux, un nouvel horizon allait s'ouvrir, et dans cette rude carrière de la vie, il avait demandé que le roseau s'appuyât contre le chêne, quand les vents mauvais des passions humaines souffleraient.

Il leur avait, d'une voix solennelle, dicté leurs devoirs respectifs, enseigné leurs obligations, et reçu leurs promesses.

L'Eglise, toujours grave et tendre dans ses enseignements, venait de leur dicter ses préceptes, et pour tempérer l'amertume des douleurs qu'elle leur montrait du doigt, elle avait, par la bouche de son ministre, fait part de ses joies et de ses souhaits.

Trois générations devaient, si la mort ne faisait son apparition au foyer domestique, orner les cheveux blancs de leur vieillesse, et les portes du ciel, à leur trépas, devaient s'entrouvrir devant l'heureux père de famille et sa fidèle compagne.

La bénédiction nuptiale donnée, le saint sacrifice de la messe accompli, on avait passé dans la sacristie, et là, sur les registres paroissiaux, deux nouveaux noms avaient pris la place d'honneur, suivis des signatures des parents et des amis.

Le marié s'appelait Maurice Robillard, et la mariée portait le nom de Marguerite Laventure.

Après avoir compté les mots, les ratures, les renvois et les barbeaux, le sacristain avait fermé le livre, et l'heureux couple quittait sur le champ, l'église, pour aller finir le grand jour au sein de leur famille, au milieu des joies, si franches, si pures, de la campagne.

Pendant deux longs jours, on s'était amusé comme dans le bon vieux temps, mais le lendemain on songeait aux réalités de la vie, la mariée déposait, avec des précautions infinies, sa robe de noces dans un vieux coffre qui lui venait de ses aïeux, le mari époussetait ses hardes et ses souliers, les mettait en lieu de sûreté, et tous deux vêtus d'habits de travail, se mettaient à l'ouvrage, commençant ainsi à remplir leur tâche et leurs engagements, et en peu d'années, l'abondance était venu récompenser leurs sueurs.

Dieu avait béni cette union, une couple de jolis gros garçons sautillaient sur les genoux de leur grand-père, la maladie n'avait pas d'abonnés dans la maison, et le médecin du village parlait déjà de plier bagage si d'autres mariages aussi bien assortis y avaient lieu.

Dix ans, vingt ans, quarante ans s'étaient écoulés, et toujours le même tableau, un peu il est vrai agrandi, réjouissait l'œil du voyageur.

Les enfants avaient grandi, quelques-uns s'étaient mariés, et à leur tour, ils faisaient gâter leurs miochons par les vieux parents.

La faulx du temps, qui avait déjà fait de grands ravages dans la localité, avait oublié leur demeure, et le bon curé, avant de s'éteindre, voyait la réalisation d'un souhait qu'il avait fait à bien d'autres, dans le bonheur qui régnait au milieu de cette heureuse famille.

Les années s'étaient amoncées sur leur tête, et si quelques cheveux blancs venaient disputer le terrain aux anciens propriétaires du sol, le cœur était toujours jeune et le jarret toujours vigoureux.

Qui leur aurait dit, à tous deux, qu'ils demeureraient unissant cinquante ans, eût été de nature à leur faire marquer un signe d'incrédulité, car s'ils avaient espéré ce bonheur, ils savaient que peu y atteignent et le goûtent.

Cinquante ans; mais les trois quarts du genre humain ne les entrevoient pas, et quand un homme parvient à cet âge, on commence déjà à l'appeler *bonhomme*.

Cependant cette consolation si rare leur a été accordée, et le 19 janvier courant, les deux vieillards venaient de nouveau s'agenouiller dans l'église paroissiale de Lanoraie et renouveler les serments, qu'à pareille époque, il y a cinquante ans passés, ils s'étaient faits mutuellement.

Que de souvenirs agréables et tristes ont dû évoquer dans leur mémoire, les différentes phases de cette cérémonie auguste et imposante.

La scène à la vérité était un peu changée, le décor n'était pas le même.

La vieille église n'existait plus, elle avait vu démolir ses murs, sous le marteau des travailleurs, sans respect pour son âge et ses traditions, son heure était sonnée; et une magnifique construction, d'un goût sévère, l'avait remplacée, non, sans que les vieillards de l'endroit eussent murmuré, en voyant disparaître le témoin de leur jeunesse.

L'excellent curé qui les avait unis, était depuis longtemps dans la tombe, mais ses successeurs avaient hérité de sa charité et de son cœur.

Autrefois, ils n'étaient que deux, et aujourd'hui, les trois générations souhaitées par l'Évangile, les entouraient de leur respect et de leur amour.

Quel spectacle touchant et consolant pour les âmes chrétiennes, et jamais je n'oublierai ce dont j'ai été l'heureux témoin en cette circonstance.

Le prêtre était revêtu de ses habits sacerdotaux, l'encens montait en épais nuages vers la voûte, les cierges par centaines jetaient une vive lumière, l'orgue faisait entendre des sons harmonieux, et de belles voix se mariaient aux accords de l'instrument.

A genoux, les deux époux priaient le Très-Haut pour leur postérité, le curé les bénissait, les assistants étaient émus, et pour la seconde fois, le fiancé remettait au doigt de son épouse, l'anneau nuptial.

Une courte allocution, mais vivement sentie, dans laquelle on voyait déborder les sentiments chrétiens du digne pasteur de cette paroisse pour ses ouailles, vint reconforter leur courage, et raffermir leur foi.

Commencée à 9 heures du matin, la messe était terminée à 10 heures, et peu d'instants après, l'on voyait le nouveau marié, donnant le bras à sa femme, marchant tous deux d'un pas léger, comme si leur dix-huit printemps eussent été de retour.

Pour ne pas déroger à un usage immémorial dans la campagne, on promena le *jeune couple* dans les principales rues du village, afin que tout le monde participât à sa joie.

A leur domicile, une table somptueuse attendait la famille et les invités. M. le curé, qui avait pour l'occasion, fait violence à ses habitudes sédentaires, était là, comme pour mettre le cachet de la religion à cette belle fête. *L'Ave Maris Stella*, cette sublime invocation, à la mère du Créateur, chantée par des voix mâles et sonores, rappela à tous, l'obligation où nous sommes de reporter à Dieu les bienfaits dont il nous a comblés.

Après le benedicite, l'on se plaça à la table.

Je ne ferai point ici l'énumération de tous les mets, dont la fraîcheur, le cuit à point, suffisaient seuls, pour mettre l'eau à la bouche; je ne vous donnerai point la généalogie de tous les dindons, les oies, les poulets, etc., qui faisaient les honneurs du festin.

Qu'il me suffise de vous dire que les animaux de la basse cour étaient tous de bonne et respectable famille, qu'ils avaient été bien élevés, que le cuisinier était un artiste en son genre, et que les victimes couchées plus ou moins naturellement dans leurs plats respectifs, ont constaté le fait, que l'appétit était à la hauteur de la position, qu'on avait bien voulu lui faire attaquer.

On avait eu aussi la bonne idée de ne point donner le coup d'appétit, car autrement, notre Vatel canadien aurait pu se suicider.

Les bons mots, les anecdotes n'ont pas manqué, et si je ne craignais de blesser la modestie de l'instituteur de cette paroisse, je lui dirais, qu'il a mérité une mention honorable dans sa déclamation du "Festin de Balthazar."

Tout le monde y mit un peu du sien, les jeunes filles qui étaient jolies et en grand nombre, n'ont cessé de lancer des œillades meurtrières aux jeunes gens, qui avaient l'air de rechercher les blessures de ce genre; les hommes mûrs et sages, (j'étais de ce nombre) discutaient sur le mérite de la nicotine qui pousse dans Lavaltrie et dans Lanoraie, enfin et c'est là le bouquet, le père Robillard fit entendre avec une voix qui a conservé encore une grande beauté, une de ces bonnes vieilles romances de son siècle.

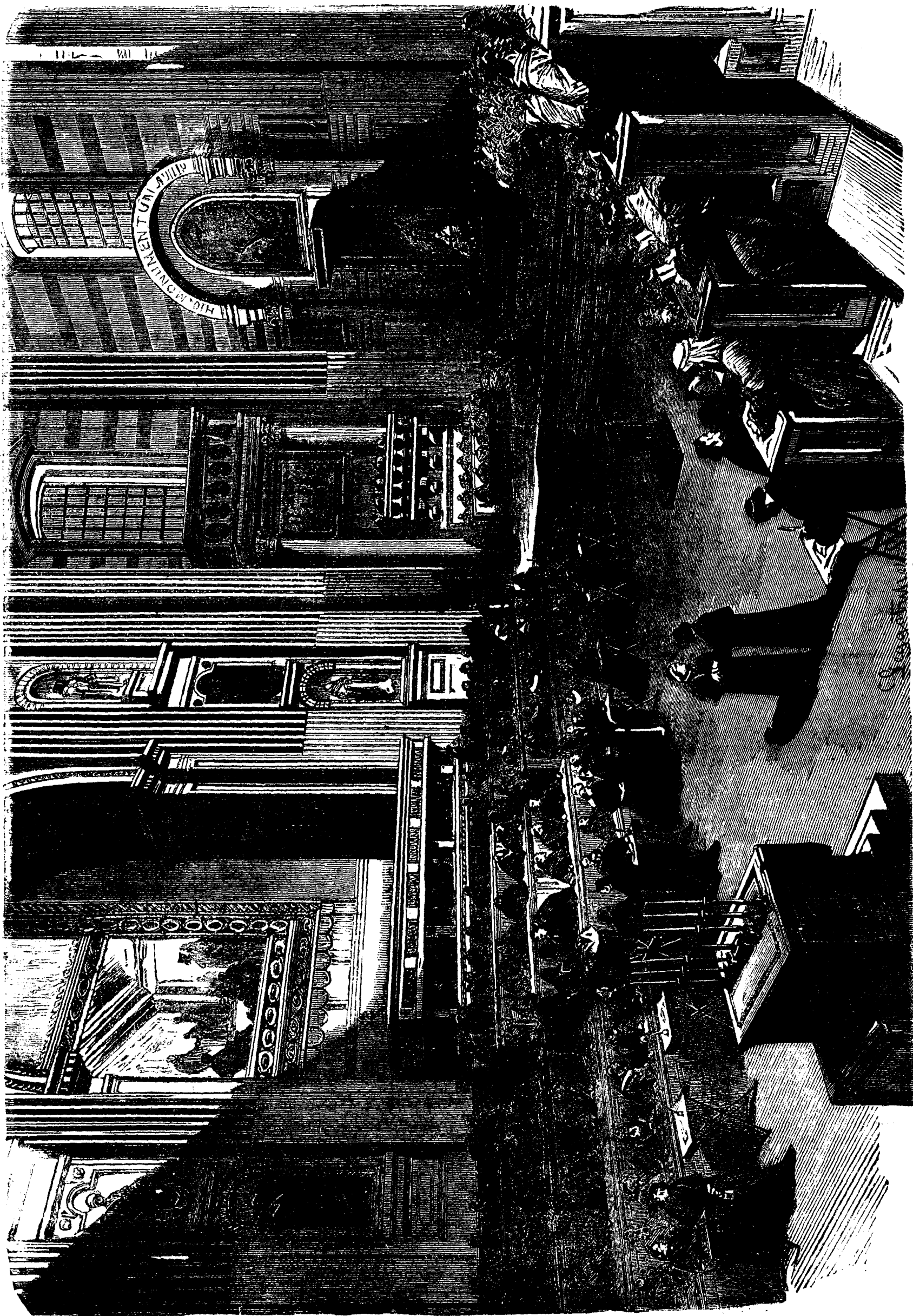
J'ai pu en retenir un couplet et je vous le livre sous bénéfice d'inventaire:

J'ai tant fait l'amour
Que j'en suis devenu sourd,
Le corps comme un hareng,
J'étais maigre, c'est effrayant.

Que l'on ne vienne plus me dire maintenant, qu'on ne cultivait pas autrefois la poésie. Cette belle fête a vu la gaieté, l'entrain le plus cordial, régner tout le long du jour, et le bonheur domestique n'a jamais eu de plus fidèle interprète que cette grande et admirable famille.

J'ai laissé à regret le seuil de cette demeure, et en contemplant la verte vieillesse de ces nouveaux mariés, qui portent si courageusement, si fièrement, le fardeau des ans, dont le contentement, le bonheur semblaient stéréotypés sur leurs figures, j'ai pardonné au temps qui cherche à nous enlever, petit à petit, nos facultés, envisageant ainsi avec moins d'effroi l'époque où les cheveux blanchissent et annoncent le terme prochain de notre carrière.

AD. OUMET.



ROME. — Première séance du concile œcuménique de 1869, tenu dans la partie droite du transept de l'église Saint Pierre.



UN JOUR DE PLUIE EN BRETAGNE.

AU BORD DU FLEUVE.

Quelle est cette jeune beauté debout
sur le rocher battu des flots, triste
comme le brouillard du matin.
OSSIAN.

Elle disait : " Le rivage sanglotte
Comme l'écho d'un funèbre métal,
Sur sa surface une lueur y flotte ;
Mais ne peint plus un mobile cristal.

Le vent voyage au-dessus de la plaine
En emportant les chants du labourer.
On voit trembler et l'érable et le chêne,
Mais l'onde jette une triste rumeur.

Les comprends-tu ces flots mélancoliques ?
Que disent-ils à ton esprit rêveur ?
Sont-ils plaintifs comme les sons lyriques
Du ménestrel qui chantait sa douleur ?

Imitent-ils cette harpe qu'effleure
Le doigt brûlant d'un barde inconsolé ?
Sont-ils la voix d'Ossian quand il pleure
Ou les accords du génie exilé ?

Laisse les eaux sur la rive se plaindre ;
Ne mêle pas tes pleurs à leur roulis.
Dors près de moi : tu n'auras rien à craindre ;
Je bercerai tes rêves favoris.

Mais le sommeil, dis-tu, fuit ta paupière.
Dans ton esprit de douloureux pensers
Roulent pareils à la sombre lumière,
Qu'on voit trembler aux antres enfoncés.

L'illusion d'un songe chimérique
T'a présenté sans doute ses terreurs.
Ne le crois pas : ton ciel est magnifique ;
Fils de la nuit les songes sont menteurs.

Comme un vain nom que l'oubli les dévora ;
Pour ton bonheur le destin est actif.
Chante plutôt ; sur la vague sonore
Abandonnons notre ondulant esquif.

Mais si l'esquif n'a plus rien qui t'enchanté,
Si tu n'entends qu'un gémissant accord,
Viens folâtrer dans la plaine odorante,
Nous poursuivrons l'insecte aux ailes d'or.

Où tu voudras : dans les bois, sur les ondes,
Je te suivrai comme un cygne envieux ;
Et j'aimerai tes courses vagabondes
Si le sourire enfin brille en tes yeux.

Lorsque, cédant au penchant qui te pousse,
Nous reviendrons d'un pas fier et léger,
Les vieux rochers qui se couvrent de mousse
Seront les bancs où nous irons siéger :

Là nous dirons dans un discours intime
Lequel le plus nous charme sous ce ciel,
Ou d'une paix qui meurt mais se ranime,
Ou d'un plaisir jamais mêlé de fiel."

Un doux reflet d'espoir sur le visage,
Ainsi parlait la vierge aux yeux d'azur.
L'aimant prêtait l'oreille à son langage,
Comme absorbé dans quelque rêve obscur.

Mais tout-à-coup au bord de ses paupières,
La vierge vit une larme couler.
Comme deux cœurs débordant de mystères,
Les eaux venaient sur la rive rouler.

De son destin chacun subit l'épreuve :
Mais il en est dont les coups sont plus lourds.
Le lendemain, la vierge, au bord du fleuve,
Seule venait soupire ses amours.

EUSTACHE PRUD'HOMME.

Novembre, 1864.

DE LA POÉSIE.

Considérons la consécration que la poésie a reçue de Dieu lui-même, qui n'a pas dédaigné de la faire servir à graver plus profondément dans l'esprit des hommes l'image de sa grandeur, le souvenir de ses bienfaits et la crainte de ses jugements.

Les livres saints, de l'aveu de tous les critiques, offrent les plus beaux modèles de la poésie littéraire. De plus, Dieu remplit de son esprit, donna la sagesse et l'intelligence à ceux qui devaient exécuter, dans la perfection, les divins ouvrages de sculpture et de broderie pour l'ornement du temple ; il voulut aussi que les échos de ce temple redissent sans cesse les accords majestueux d'une musique sublime ; et les sons de la harpe sacrée secondaient les transports du prophète, quand l'Esprit-Saint l'échauffait de sa divine flamme.

Ainsi Dieu, par l'usage qu'il en a fait pour parler aux cœurs des hommes, a consacré en quelque sorte tous les arts que la poésie peut ennoblir : sculpture, peinture, architecture, musique, poésie proprement dite.

Dieu, immuable en tout, n'a point cessé de se servir des moyens puissants de la poésie ; il ne l'a point jetée à l'écart, comme un instrument bon pour un temps et qu'on abandonne ensuite.

Non, la poésie, malgré l'abus qu'en ont fait des hommes mauvais, est encore maintenant agréable au Dieu que chantèrent Moïse, David et Salomon.

L'Eglise, dirigée par l'Esprit-Saint, a confié à la poésie le soin d'embellir les pompes nouvelles du temple chrétien.

Contemplez ces magnifiques basiliques, chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge ; pénétrons dans ces vastes sanctuaires à l'heure où les derniers rayons du soleil couchant

prolongent leurs brillants reflets sur les légers arceaux, à travers les vitraux aux mille couleurs de la rosace rayonnante. Sous ces voûtes gigantesques, la foule des fidèles est agenouillée ; ses prières s'élèvent vers le Ciel, avec la fumée de l'encens qui monte jusqu'aux arceaux de la voûte, en se colorant de riches nuances que les vitraux répandent dans le sanctuaire. Au milieu d'un pieux silence, une harmonie douce et puissante descend des voûtes du temple, comme si les anges du ciel venaient accompagner de leurs divins accords, la prière des justes de la terre. Cependant l'autel s'illumine, et la blanche lumière des bougies forme une auréole immense autour du tabernacle. Revêtu de longs habits, paré de drap d'or et de soie, un majestueux cortège de prêtres, de laïques et d'enfants, vient, dans un ordre pompeux, s'agenouiller sur les marches de l'autel. Des hymnes toutes brûlantes de l'amour céleste, entonnés par le célébrant, sont bientôt répétés avec un majestueux ensemble, avec une entraînante ardeur, par des centaines de voix. L'orgue soutient de ses mâles et nobles accords cette sublime harmonie ; tandis qu'au milieu des flots d'encens, parmi les bougies étincelantes, les mains tremblantes du prêtre élèvent sur son trône radieux le Roi de gloire dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes.

Heureux moment, heure de chastes délices et de pieuse allégresse, non-seulement pour quiconque croit, mais pour tous ceux dont le cœur est encore accessible aux nobles émotions, aux transports de l'enthousiasme. Au milieu de ces pompes ravissantes, l'impie lui-même se surprend à prier le Dieu qu'il oublia longtemps. Quelle voix puissante a donc parlé à son cœur et touché son âme ? C'est la voix de la divine poésie qui l'a, pour ainsi dire, assiégé par tous les sens afin de dompter sa superbe intelligence ; la sensibilité a préparé le triomphe de la raison.

Ainsi, dans le temple chrétien comme dans le temple de Salomon, le culte s'est paré de tous les ornements de la poésie ; dans le temple chrétien comme dans le temple de Salomon, tous les arts ont trouvé leur consécration.

Dieu n'a pas permis que ce noble instrument, ainsi consacré au vrai culte, servit de moyen de séduction à l'erreur : le temple des protestants, vide de toute poésie, ne dit rien au cœur de ses disciples.

Pourquoi faut-il que le vice, plus audacieux que l'hérésie, ait pu se parer si souvent des charmes de la poésie ! Jamais, du moins, il n'a pu atteindre à cette perfection sublime de l'art qui transporte et ravit par une force irrésistible. Sans doute le lyrique latin, Horace, a mêlé à ses chants des compositions impures, mais ce n'est point par là qu'il nous enthousiasme : c'est quand il exalte l'inébranlable fermeté du juste qui, appuyé sur la vertu, verrait, sans trembler, le monde s'abîmer sur lui ; c'est quand il venge la morale, de l'attentat commis contre elle par le voluptueux Paris, c'est alors qu'il trouve ses plus nobles accents, c'est alors qu'il atteint ce beau idéal qui fait l'essence de la sublime poésie : pour lui comme pour les autres.

Quand il trouve le beau, c'est qu'il chante le bien.

La poésie est donc une chose sainte : la détourner à des usages profanes, c'est un abus qui la dégrade ; mais la faire servir à voiler la difformité du vice, employer la puissance que Dieu a donnée à la poésie sur nos cœurs, pour étouffer en nous les cris de la conscience, pour arracher la vertu de nos âmes, c'est un attentat qui indigné, qui révolte quiconque comprend la grande mission de la poésie ;

Corrompre avec le bien, c'est le plus grand des crimes.

Chanter, faire aimer les perfections de Dieu et la vertu, cette imitation humaine des perfections divines, voilà la vraie mission de la poésie. Elle s'adresse à tous les hommes dont le cœur est fait pour aimer le souverain bien ; elle les console dans cette vallée de larmes, en les transportant dans un monde meilleur, où l'âme presque dégagee des liens qu'elle oublie, reçoit comme une vie nouvelle.

Il n'en est pas des arts comme des sciences : celles-ci ne peuvent être admirées dans leurs sublimes conceptions et leurs pénibles travaux, que par les hommes qui les ont étudiées ; mais les arts sont compris et même parfois cultivés sans étude. N'y a-t-il pas de la poésie dans les chants plaintifs qui répète le sauvage habitant de l'Océanie, quand il voit fuir sur les flots la pirogue qui emporte ceux qu'il aime ? Et quelle peuplade barbare est inaccessible aux sentiments poétiques, et insensible aux charmes de l'harmonie ! Les anciens ne nous représentent-ils pas des lions devenus doux et caressants, s'attachant aux pas du premier poète qui allait, la lyre en main, à travers les forêts sauvages, chantant les douceurs de la vertu ?

S'il est des hommes qui soient réellement insensibles aux charmes de la poésie, il faut dire d'eux, avec le plus grand philosophe des temps modernes, que ce sont des instruments qui n'ont pas toutes leurs cordes. Mais comme l'humidité relâche les cordes et déjette le bois de la lyre, ainsi les sentiments bas, les mauvaises passions ou les habitudes grossières, surtout quand elles s'enracinent dans un jeune cœur, détendent ces fibres délicates de notre âme ; et pour lui faire rendre un son, il ne suffit plus alors de la toucher, il faut l'ébranler fortement.

Oui, c'est avec un sens profond que les anciens disaient les *bonnes lettres* et non pas les *belles lettres* : il faut être bon pour les cultiver et en goûter les douceurs. Que le ministre du Dieu qui rend blanche comme la neige l'âme que les crimes avaient rendue rouge comme l'écarlate, que le ministre de la réconciliation, par les paroles puissantes qui rendaient la vie à l'âme, purifie les prisons, et les forçats aussi comprendront la poésie, même exprimée par la parole seulement. Sans doute, ils ne sentiront pas, ces hommes sans étude, toute la finesse, toute la délicatesse, toute l'heureuse hardiesse de l'impression, ils n'apprécieront pas la savante coupe de la phrase, et encore moins la belle ordonnance du plan : ils ne sauront pas analyser ; non, mais ils comprendront le poète, leur cœur sera ému.

La poésie consiste essentiellement à créer : il s'en suit donc que le poète ne doit jamais se borner à emprunter à la réalité ; il faut qu'il embellisse : histoire, sentiments, spectacles de la nature, tout peut offrir au poète des ma-

tières de composition ; mais il faut, pour ainsi dire, qu'en laissant aux objets l'ensemble de la forme, il sache modifier les détails, ennoblir leur substance, et qu'on puisse dire :

Tout ce qu'il a touché se convertit en or.

PIERRE DE NARBONNE-LARA.

Observations au sujet d'un projet de fonds de retraite en faveur des fonctionnaires publics.

La question de l'établissement d'un fonds de retraite pour les employés âgés ou infirmes du gouvernement civil de la Puissance, est à l'ordre du jour. Les journaux, surtout ceux de la province d'Ontario, se sont saisis de cette question et elle est maintenant en train de faire son *tour de presse*. Mais, chose qui devrait étonner et qui cependant ne me surprend guères, c'est de voir la *rectitude de jugement* de certains journalistes, ayant l'habitude de la tartine, qui croient avoir étudié fortement la question, parce qu'ils auront écrit force injures sur les fonctionnaires ; qui ne comprennent pas, ou font semblant de ne pas comprendre, afin de se donner le plaisir de débâter, que les fonctionnaires seuls, seront appelés à créer et à alimenter ce fonds de retraite. Ces mêmes journalistes trouveront bon, qu'en dehors du service civil, on s'unisse dans un but de secours mutuel, mais du moment qu'il s'agit des fonctionnaires publics, de suite la divagation arrive au grand galop, et... ma foi, haro, sur ces pauvres employés, c'est de mode en certains lieux ; laissons ces éminents personnages à leurs instincts. Il serait donc à souhaiter qu'on étudiait cette question d'honneur et de bonne politique pour le pays ; et du plus grand intérêt pour les serviteurs de l'état, sans esprit de parti politique, sans vue surtout, de s'en faire un moyen de popularité auprès des masses qui ne vont guères d'ordinaire au fonds des choses ; mais de justice pour tous, aussi bien pour l'état que pour les fonctionnaires. Dans cette grave question, l'état est tout aussi intéressé que les employés, et même plus qu'eux, économiquement parlant, c'est ce que je me fais fort de démontrer dans un instant.

Voici comment la question a été posée par le *Times* d'Ottawa du 8 janvier :— " Un fonds de retraite serait créé et alimenté par les fonctionnaires du service civil, au moyen de retenues faites mensuellement sur leur salaire. Seraient appelés à bénéficier de ce fonds, ceux des employés à qui les ans ne permettraient plus de remplir les devoirs de leur charge ; ou, tout autre employé, qui, par infirmité contractée au service, deviendrait incapable de remplir ses devoirs officiels."

Voilà en quelques mots le projet tel que soumis à l'étude. Ce projet qui, dès l'abord, semble être en faveur des fonctionnaires, si on le considère dans ses effets généraux, est principalement avantageux pour l'état. Les avantages qui peuvent en découler pour les employés sont si problématiques et si minimes, comparés à ce qu'ils seront appelés à contribuer au fonds commun, que l'intérêt du grand nombre, demanderait que ce projet fut abandonné, néanmoins ils ne le doivent pas, pour de bonnes raisons, que j'indiquerai un peu plus loin.

Pour faciliter l'étude de la question, restreignons le cas aux employés civils des bureaux à Ottawa seulement.

Je commencerai par examiner quels sont les avantages du projet, 1o. au point de vue des intérêts de l'état ; 2o. au point de vue des intérêts des employés ; et enfin, 3e. au point de vue de l'équité.

1o. Au point de vue des intérêts de l'état.

L'état, à moins de faire un acte injuste et cruel, comme celui qui a été commis il y a deux ans, doit rechercher un moyen juste et équitable de venir au secours de ses vieux serviteurs, qui ont dépensé au service du pays et leur énergie et leurs forces physiques. L'état se le doit à lui-même, parce que cela est juste et nécessaire.

Cela est juste, parce que généralement le salaire payé à l'employé au début de la carrière est rien moins que suffisant ; ce n'est qu'après vingt ou vingt-cinq ans de service que ce salaire a chance d'être quelque chose, et encore n'est-ce que pour le petit nombre. D'où il suit, généralement parlant, qu'il y a impossibilité pour l'employé d'épargner sur son salaire suffisamment, pour pourvoir aux besoins de sa vieillesse, si on le jette sur le pavé lui et sa famille à cette époque ; ou, pour pourvoir aux besoins de sa famille, si la mort vient le surprendre au milieu de sa carrière.

Cela est nécessaire, parce que si l'autorité veut être juste, elle devra garder en service actif ses vieux employés, qu'ils soient en état, ou non, de rendre service, et alors, c'est une perte sèche ou à peu près pour l'état, parce qu'il ne retire pas l'équivalent de ses déboursés. Cela est nécessaire, parce que si l'autorité veut être juste, elle devra payer assez libéralement ses employés, pour leur permettre de faire quelques épargnes. Cela est nécessaire, parce que l'autorité se discrédite aux yeux du pays et aux yeux des nations, en commettant l'injustice, et elle commet une flagrante injustice, en jetant sur le pavé ses vieux employés, ou, en ne pourvoyant pas, le pouvant sans qu'il lui en coûte, aux premières nécessités de la famille laissée sans soutien et sans moyens d'existence, de ceux de ses employés, frappés par le fait de la volonté Divine, avant d'avoir pu fournir toute leur carrière.

Je me résume :—L'autorité se le doit en honneur—se le doit pour être juste envers ses employés, qui ne peuvent se pourvoir vu la modicité de leur salaire—se le doit, dans son propre intérêt en cessant de payer pour des services qu'elle ne reçoit plus.

2o. Au point de vue des intérêts des employés.

Les employés, en raison même de la modicité de leur salaire se doivent d'accepter un projet de fonds de retraite, pour peu qu'il soit acceptable, parce qu'ils sont exposés à être jetés sur la voie publique, souvent, au moment où ils s'y attendent le moins, et sans avoir aucun moyen d'existence, et parce qu'il n'existe pas d'organisation entr'eux pour pourvoir aux différents cas de détresse qui se présentent.

Les employés se doivent d'accepter le projet tel que formulé, même s'ils ne peuvent le faire amender dans un sens plus juste et plus équitable, parce qu'il devra avoir pour effet, d'empêcher le retour de faits cruels et de crânes injustices.

Les employés se doivent d'accepter ce projet, parce que si le gouvernement se permettait de démettre quelques-uns de ses fonctionnaires injustement, ceux-ci auraient droit de réclamer au nom de l'équité, un secours provenant de ce fonds.

Les employés se doivent d'accepter par honneur, parce que réclamer au nom d'un droit, ils ne seront plus exposés, comme il est arrivé trop souvent, à être traités comme des mendiants, demandant un secours au nom de la faveur.

Les employés se doivent de l'accepter, par esprit de corps, parce qu'il serait inhumain de leur part, étant tous, ou, au moins le plus grand nombre, plus ou moins exposés aux coups de l'infortune, de ne pas prendre les moyens de s'y soustraire les uns et les autres, en faisant les sacrifices qu'on demande de chacun d'eux, dans l'intérêt de tous.

Les employés se doivent de l'accepter tel quel, quoiqu'il ne soit pas juste, mais parce qu'il consacre le principe d'un système de pension; et que ce sera, pour eux, un moyen de démontrer au gouvernement et au pays, par l'accumulation de leurs contributions, la possibilité de l'amender de manière à faire participer aux bénéfices de ce fonds, les veuves des employés, aussi bien que les fonctionnaires âgés, sans qu'il en coûte un seul centin aux deniers publics.

Il y aurait encore bon nombre de bonnes raisons à formuler, démontrant l'intérêt pour les fonctionnaires d'une organisation quelconque dans le sens du projet soumis, mais je crois que celles que je viens d'énumérer sont suffisantes pour engager toutes les parties intéressées, à diriger tous leurs efforts, vers l'organisation proposée ou toute autre mesure propre à rendre également justice à tous.

30. Au point de vue de l'équité.

Le projet tel que soumis est injuste envers le grand nombre des employés, parce que tous seront appelés à contribuer à la création et à l'alimentation de ce fonds, tandis qu'il n'y en aura qu'un très petit nombre qui en bénéficiera. Tout d'abord, il serait injuste envers les employés, si le gouvernement ne pourvoyait pas lui-même aux pensions des fonctionnaires âgés ou infirmes qu'il veut pensionner immédiatement. Que ces fonctionnaires aient droit, à une pension, parce qu'ils ont rendu, pour un grand nombre, de très grands services au pays, je l'admets volontiers, mais c'est une dette de l'état, et c'est à l'état à la payer, et non aux confrères. Il ne serait pas plus juste qu'on me fit payer les dettes de mon voisin, sous prétexte qu'il est mon voisin, qu'il ne serait juste de faire payer aux fonctionnaires cette dette du gouvernement, sous prétexte qu'elle est due à des confrères. Donc, c'est au gouvernement à y pourvoir d'une manière ou d'une autre.

Ce projet, j'ai dit, est injuste envers les fonctionnaires, parce qu'ils sont tous appelés à créer et à alimenter ce fonds, et qu'un très petit nombre sera appelé à en bénéficier. Je ne sais trop qu'elle sera l'échelle adoptée pour les contributions, mais supposons pour un moment, que ce soit quelque chose comme trois pour cent; et supposons encore que chaque employé, soit appelé, terme moyen, à payer sur mille piastres comme salaire, cela fera à payer pour chacun d'eux trente piastres. Eh! bien, supposons maintenant qu'il y ait dans les bureaux à Ottawa quatre cents fonctionnaires, donnant chacun annuellement trente piastres, cela formera un total de douze mille piastres par année. Maintenant qui sera appelé à bénéficier de ces douze mille piastres? Le projet dit: "Tous ceux qui auront atteint un âge avancé, quel est cet âge? Je n'en sais rien, mais supposons que ce soit soixante ou soixante et cinq ans. Eh! bien, combien y en a-t-il, parmi les employés qui ont atteint au-delà de cet âge depuis quatre ans que le gouvernement est à Ottawa? Ce serait être libéral que de dire cinq ou six. Eh! bien, si cela est le cas, le gouvernement aurait reçu des mains des employés douze mille piastres par année pendant quatre ans, donnant un total de quarante-huit mille piastres, pour pensionner cinq ou six vieux fonctionnaires. L'intérêt de ces milliers de piastres serait suffisant pour payer les pensions, et le capital ou à peu près serait le bénéfice du gouvernement. Ce n'est pas tout, dans ces quatre ans passés à Ottawa, si je suis bien informé, il est mort à peu près une trentaine de fonctionnaires, avant d'atteindre l'âge auquel il leur eût été permis de se retirer avec une pension; or, ces fonctionnaires auraient contribué pendant un, deux, trois ou quatre ans au fonds commun, mais comme étant mort, le collier de travail au cou, il n'y a rien pour leur famille, de sorte que pour ces trente employés, cela eût été purement et simplement une réduction de salaire de trente piastres par année, et on eût dépouillé d'autant leur famille qui auraient pu se trouver dans une position propre à inspirer plus de commisération peut être que ceux des fonctionnaires âgés qui auraient obtenu une pension.

Ceux-ci en raison même de leur vieillesse auront eu le temps d'élever leur famille, et par conséquent de mourir sans inquiétude sur son avenir, tandis que ceux qui seraient morts au milieu de leur carrière, pourraient laisser une famille ayant encore absolument besoin de son chef, et celle-ci serait abandonnée et ne retirerait pas un seul sou de la mise de fonds de ce chef, au fonds commun.

J'ai dit, que depuis quatre ans, une trentaine de fonctionnaires sont morts en service actif, cela fait deux, ou à peu près, par cent par année. Je ne suis pas un financier, tant s'en faut, mais en supposant que l'échelle adoptée pour la contribution au fonds commun, fut celle que j'ai supposée, il est évident que ce fonds de retraite serait tel avant quatre ou cinq ans, qu'il pourrait faire face et au-delà, aux charges qui pourraient résulter du décès d'une plus forte proportion de fonctionnaires qu'ont fourni ces dernières quatre années. Cette proportion de deux par cent égale à huit par année, disons à raison de quatre cents piastres de pension pour chacun, ne donnerait toujours que trois mille deux cents piastres de pension à payer annuellement, qui, déduites de douze mille piastres, résulterait de toutes les contributions, laisserait encore une balance de huit mille huit cents piastres de capital, sans compter les intérêts.

D'où je conclus qu'il serait souverainement injuste de faire contribuer à ce fonds de retraite, tous les fonctionnaires, si tous ne sont pas appelés à en bénéficier, soit pour eux dans leur vieillesse ou leurs infirmités, soit par leur famille, si Dieu juge à propos de les retirer de ce monde au milieu de leur course.

Que l'autorité laisse libre les employés d'opter entre les deux systèmes, c'est-à-dire: de pensionner les fonctionnaires âgés seulement, ou de pensionner les veuves aussi bien que les fonctionnaires âgés, et vous verrez que quatre-vingt-dix-huit sur cent des employés opteront pour ce dernier système quel qu'en soit le coût pour leur finance.

Au fait, le projet soumis, n'est qu'une réduction de salaire pour le plus grand nombre au profit d'un très petit nombre, tandis que l'autre système serait réellement un système de pension équitable et juste pour toutes les parties.

A. L.

LA SOCIÉTÉ DES HOMMES GRAS.

On sait que les Etats-Unis sont la patrie privilégiée des associations, il en existe de toutes les sortes; il y a presque autant de sectes, de congrégations et de sociétés que de familles. L'une des plus remarquables et des plus origi-

nales de ces associations est celle des hommes gras qui comptent un grand nombre d'adeptes et tient périodiquement des séances où elle fait la revue et constate le poids de ses membres. Ceux qui aspirent à l'honneur de faire partie de la société doivent peser au moins deux cents livres; le président, l'année dernière, dépassait trois cents livres. Il faillit tomber d'apoplexie, lorsqu'on annonça dernièrement l'admission d'un individu qui pesait 350 livres, la gloire échappait, sa réputation s'en allait. Lorsque cet homme merveilleux fit son entrée dans la salle, il y eut un tel enthousiasme que la terre en trembla, et la transpiration fut si considérable que les membres furent obligés d'ajourner la séance dans la crainte de se mouiller les pieds.

TROPMANN.

La condamnation et l'exécution de Tropmann, l'assassin de la famille Kinck, ont satisfait la conscience humaine.

Le procès de ce misérable, commencé le 28 Décembre, a duré plusieurs jours au milieu d'une affluence et d'une excitation immenses. Des centaines de personnes munies de cartes d'admission faisaient queue à la porte du Palais de Justice trois ou quatre heures avant l'ouverture des débats. Les gendarmes avaient toute la misère du monde à empêcher la foule d'envahir la Cour. Tropmann a déployé jusqu'à la fin un cynisme épouvantable; les vêtements ensanglantés des pauvres victimes étalés sur une table, le récit des horreurs de la nuit du crime, les accents éloquentes des avocats chargés de la cause, les manifestations de la pitié publique, rien n'a pu l'émouvoir.

On sait qu'en France, l'accusé est interrogé à l'ouverture des débats sur les circonstances du crime, dont il a à rendre compte; c'est souvent un moyen puissant d'arriver à la vérité. Tropmann a soutenu cet interrogatoire avec une vanité et une audace incroyables. Toutes ses réponses ont pour but de faire croire à l'existence de deux ou trois complices. Il prétend que tous ses aveux précédents étaient faux, qu'il réservait la vérité pour la Cour. Il dément les témoins souvent, se moque d'eux, quand ils s'expriment mal, salue la foule chaque fois qu'il entre dans la Cour ou en sort. Le célèbre Lachaud, malgré tout son talent, s'est débattu péniblement contre les étrointes de la vérité, il n'a cherché qu'à démontrer l'existence de complices et l'impossibilité pour un être raisonnable de commettre un tel massacre.

Voici comment les journaux français racontent les circonstances du verdict:

Il est près de neuf heures et demie lorsque la sonnette du jury se fait entendre, et presque aussitôt on voit M. le chef du jury et MM. les jurés rentrer dans la salle des assises. Un long frémissement court dans l'auditoire. La cour reprend séance.

M. le président.—Je commence par recommander à l'auditoire le silence le plus absolu. Une manifestation, en quelque sens qu'elle se produise, est souvent un outrage, elle est toujours un manque de déférence à la justice. Je saurais, du reste, la réprimer.—Maintenant, monsieur le chef du jury, veuillez faire connaître à la cour le résultat de votre délibération.

M. le chef du jury.—Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est, sur toutes les questions: Oui, à la majorité.

On attend avec anxiété qu'il se prononce sur la question des circonstances atténuantes, mais le chef du jury, gardant un morne silence, c'est la mort!

Profonde émotion.

On ramène Tropmann. Il entre, toujours dans la même attitude. Il salue avant de s'asseoir. Le greffier lit le verdict du jury. Pas une impression sur le visage du condamné. La cour se retire pour délibérer. Tropmann attend, l'œil baissé, impassible. La Cour rentre. Tropmann ne se lève pas: fait curieux. Des avocats, amoureux de la formalité, s'évertuent à faire signe aux gardes de Paris. Tropmann doit se lever. Leurs peines sont perdues. Il reste assis.

M. le président.—La parole est au ministère public.

M. Merveilleux-Duvignaux, avocat général.—Je requiers contre l'accusé l'application de l'article 302 du Code pénal.

M. le président.—Tropmann, vous n'avez rien à dire sur l'application de la peine?

L'accusé (d'un ton indifférent).—Oh! rien du tout.

M. le président.—La cour se retire pour délibérer.

Après cinq minutes de délibération, la cour rentre en séance, rapportant un arrêt qui condamne Jean Baptiste Tropmann à la peine de mort.

Le prononcé de cet arrêt est accueilli par des applaudissements promptement réprimés par les huissiers-audicieux et les agents de service.

M. le président.—Condamné, vous avez trois jours pour vous pourvoir contre l'arrêt que vous venez d'entendre.

Ici se passe une scène hideuse. Tropmann n'est pas un être humain; il y a dans ce cerveau une perturbation que nul ne peut nier.

Il entend les mots: la peine de mort!

Il se lève et salue à droite et à gauche.

Les gardes lui saisissent les bras. Au moment de franchir la porte, il se retourne; tout son visage s'éclaircit, ses mâchoires se contractent dans un rictus horrible.... Il rit, il rit complètement, répondant aux applaudissements de la foule par une bravade dernière. Son rire signifie absolument: Que m'importe!

Un de ses gardiens l'avait pris brusquement par le bras:

— Prenez garde, lui dit-il, ne me serrez pas ainsi, vous me faites mal.

Puis il ajouta en souriant:

— On va joliment parler de moi ce soir à Paris. Je parie qu'il y a bien des gens qui seront contents de me savoir condamné.... Moi, ça m'est égal!

Comédie cyniquement jouée, indifférence ou insensibilité réelle, tout cela est horrible, et on a vraiment peine à ajouter foi à une pareille monstruosité.

LE MEURTRE.—PAPAVOINE (1825.)

Suite.

Pour l'avocat général, puisqu'il faut écarter les soupçons qui ont plané sur la famille Gerbod, il n'y a plus qu'à attribuer les crimes de Papavoine à un pur instinct de férocité; il a tué uniquement pour répandre le sang humain et pour satisfaire une passion féroce. C'est un monstre exceptionnel, du genre de cet Antoine Léger qui, quelques mois avant Papavoine, effrayait le monde de ses actes d'anthropophagie.

"Nous savons qu'au premier aperçu, cette opinion doit vous paraître inadmissible; mais si vous daignez porter quelque attention aux exemples que nous avons recueillis, nous ne doutons pas que l'in vraisemblance ne disparaisse pour vous, comme elle a disparu pour nous-même.

"Nous ne vous parlerons point des exemples consignés dans l'histoire d'hommes féroces donnant la mort sans autre motif que la cruauté; ces exemples ne sont pas malheureusement rares. Mais nous ne saurions nous dispenser de vous rappeler trois faits moins connus que les autres.

"Don Carlos, fils de Philippe II, n'avait pas de plaisir plus vif que de voir palpiter des animaux qu'il avait tués inhumainement. Un jour, étant encore enfant, un jeune garçon lui avait déplu; il exigea qu'on le pendit, et ce caprice monstrueux fut à peine satisfait lorsqu'on eut exécuté devant ses yeux le simulacre de cet affreux supplice.

"Cabrino Fonduli était conduit à la mort pour avoir commis divers crimes. Dans ce moment terrible, il osa déclarer qu'il n'éprouvait aucun repentir et qu'il n'avait aucun regret, si ce n'est de ne pas avoir précipité du haut de la tour de Crémone le pape Jean XXIII et l'empereur Sigismond, qui y étaient montés avec lui. Son seul motif était que cette action aurait fait parler de lui.

"Un grand potentat, qui a fait de grandes choses, mais qui a terni sa mémoire par un caractère féroce, Pierre, repaissait ses yeux de supplices dont il était parfois l'exécuteur. Il avait qu'il n'avait pu vaincre sur ce point son caractère.

"Puissent ces leçons horribles n'être pas perdues! Puissent-ils, ceux qui ne mettent aucun frein à leurs dérèglements, s'arrêter aux bords du précipice, frémir et reculer en examinant le fond de l'abîme!"

Jamais rhétoricien embarrassé accumula-t-il périodes plus sonores et plus vides? Que vient faire, en pareille affaire, le fils du sombre despote espagnol? Pourquoi, à propos du fonctionnaire placide, en bas noirs et en lunettes, évoquer l'ombre sanglante du condottiere italien, et comparer l'acte du commis de marine avec les sanglantes exécutions du rude fondateur de l'empire moscovite? Ce Domitien de bureau, ce Néron de manufacture, quelle évocation burlesque, si la cause eût été moins gravement terrible! Et c'est là tout ce qu'avait trouvé un homme d'un haut talent, pour expliquer l'étrange mystère de ce procès!

Il fallut cependant examiner le moyen de défense présenté par l'accusé. Papavoine alléguait l'aliénation mentale: l'avocat-général opposa à cette alléguation la vie entière de l'accusé, ses interrogatoires, ses réponses concordantes. L'homme de bon sens n'avait pu se changer passagèrement en fou.

Me Paillet, jeune avocat de Soissons, ami de la famille de Papavoine, était venu de Soissons pour le défendre. Il s'exprima ainsi:

"Messieurs les jurés,

"C'est surtout dans une cause de cette nature que vous avez bien dû vous pénétrer de l'importante mission que la loi vous confie; que vous avez dû, en franchissant le seuil de cette enceinte, vous dépouiller de ces préventions funestes qui trop souvent égarent la vertu même. Quelle cause, en effet, en souleva jamais dans les esprits de plus horribles tout à la fois et de plus universelles contre l'accusé.

"L'attentat était affreux en lui-même:

Ah! si jeunes encore, Comment avaient-ils pu mériter leur malheur?

"Aussi, s'attendait-on à voir paraître devant vous un de ces hommes qui, dans d'autres pays, ont fait un métier de l'assassinat, et dont le poignard a son tarif.

"On savait d'ailleurs que ces malheureux enfants, fruits d'une liaison condamnée par la famille de leur père, y avaient jeté une sorte de désunion.

"Et voilà qu'une femme inconnue dans le pays, d'une mise bizarre et de manières plus bizarres encore, avait signalé les victimes à l'assassin qui marchait sur ses pas. Elle leur avait imprimé au front le baiser de la mort!

"Et pourtant on se disait même alors: Quoi! à la porte de Paris! un dimanche! en plein jour! sur le bord du grand chemin! au milieu de la garnison de Vincennes!....

"Nous savons que la famille des enfants est désormais à l'abri du moindre soupçon.

"Nous savons que cette femme impliquée d'abord dans la poursuite, ne fut coupable que de quelques caresses données aux charmes de l'enfance. Ce n'était de sa part que le baiser d'adieu! A ce titre, sans doute, toutes les femmes qui m'entendent eussent été comme elles les complices de l'assassin.

"Et cet assassin, quel est-il donc lui-même? Vous le connaissez aussi, messieurs les jurés; il appartient à la famille la plus honnête, il a reçu l'éducation la plus distinguée; parvenu à quarante-deux ans, il apporte à vos pieds le témoignage d'une vie publique, consacrée presque tout entière au service de son pays, exempte jusque-là de la plus légère souillure. Il fut bon fils, bon ami, bon citoyen.

Juste ciel! serait-il vrai qu'un tel homme fût acquis à l'échafaud!....

Ici le défenseur représente l'accusé comme un homme d'une humeur naturellement sombre et mélancolique. Il pense, observation confirmée par la science, que l'accusé portait en lui le germe de la maladie qui a causé son crime. "C'est hélas! dit-il, le seul héritage que son père lui ait transmis. A ces dispositions naturelles il faut ajouter les ravages causés sur ses facultés mentales par des chagrins multipliés.

"S'il est une vérité morale incontestée, c'est bien celle qu'a exprimé en vers si connus, cet homme que nous aurions appelé l'historien du cœur humain, s'il n'était pas avant tout le prince de la poésie:

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes; Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés."

Et, à son tour, l'avocat aborde la question terrible; mais il l'étudie sous un jour tout nouveau, avec une incontestable hauteur de vues.

"Mais où donc est le motif du crime?"

"Faudra-t-il le chercher dans les révélations que l'accusé a faites à une certaine époque de la procédure?"

" Mais d'abord, si ces révélations étaient vraies; en d'autres termes, s'il était vrai que, lorsqu'il frappa les enfants Gerbod, l'accusé crut atteindre de plus augustes victimes, il faudrait dire que le projet en lui-même, et puis les méprises dans l'exécution, forment la preuve la plus palpable de l'égarement d'esprit où il était alors.

" Le projet! car il serait en contradiction manifeste avec les sentiments politiques que l'accusé a constamment professés, et qui sont ceux de toute sa famille...

" Les méprises dans l'exécution! car si l'accusé avait eu l'usage de sa raison, est-ce qu'il aurait attendu madame la Dauphine à l'Opéra, pendant que la cour était en deuil?

" Si l'accusé avait eu l'usage de sa raison, aurait-il supposé qu'il rencontrerait les enfants de France à Vincennes, où ils ne vont jamais sans escorte, au milieu d'un bois ouvert à tout le monde? aurait-il enfin supposé que deux garçons, vêtus de même, étaient pourtant de sexe différent?

" Mais vous le savez, Messieurs, c'est un point convenu entre l'accusation et la défense, parce qu'il est hors de doute que ces prétendues révélations, rétractées plus tard par l'accusé, n'étaient que de vaines chimères.

" Seulement, le ministère public les attribue à une sorte de système justificatif que l'accusé se serait alors créé, et moi je dis que ces révélations sont toutes empreintes de délire; car il faut qu'on sache que ce n'est pas une des bizarreries les moins remarquables de sa maladie, que l'aliéné s'accuse souvent, avec une invincible opiniâtreté, des crimes qu'il n'a pas commis et qu'il était incapable de commettre.

" Aussi l'accusé se rappelle-t-il que lorsqu'il fit ces prétendues révélations, il avait un but dans son délire: c'était d'assurer sa perte, de gagner son supplice. Et remarquez d'ailleurs, Messieurs, dans quelles circonstances il les a faites. C'est le 15 qu'il en parle pour la première fois; c'est le 16 qu'il les réalise. C'est le même jour que, par une plaisanterie qui est bien celle d'un fou, il veut mettre le feu à la paille de son lit, pour détruire les puces qui l'importunaient. Enfin, c'est le 17 au matin qu'il exerce des violences graves sur la personne d'un prisonnier.

" Est-il possible, je le demande, de ne pas reconnaître à ces divers actes si rapprochés, une source commune, c'est-à-dire un retour de l'affection maniaque, provoqué peut-être par cette société, si nouvelle pour lui, dont l'accusé était environné, les propos qui assiégeaient son oreille, enfin ses continuelles insomnies...

" Encore une fois, poursuit l'éloquent défenseur, où donc est le motif du crime? Faut-il voir dans Papavoine une bête féroce, un autre Léger. Ainsi, plutôt que d'excuser un fou, dont le délire n'est pas moins constaté que son irréprochable moralité, on veut en faire un cannibale, un vampire, pour le livrer au bourreau.

" Mais, Messieurs, ce motif vous paraît plus futile encore, plus chimérique que tous les autres, et alors que restera-t-il à vos yeux? Un crime sans motif! Or, je ne crains pas d'être démenti en disant que ce serait le premier de ce genre depuis qu'il s'en commet ici-bas. Un crime sans motif! L'es-vous bien frappés, Messieurs les jurés, de tout ce que ces mots renferment? Et quel crime! l'assassinat de deux enfants! Mais quel est donc celui qui ne va s'écrier aussitôt: Cet homme était donc fou! Eh bien! oui, cette exclamation triviale, ou plutôt cette vérité d'observation a tout dit dans la cause. Oui, cet homme était en délire, cela est prouvé; tout le secret du procès nous est révélé."

" Ici, l'avocat entre plus avant encore dans la cause, c'est-à-dire dans la discussion physiologique et psychologique, si singulièrement écourtée dans le réquisitoire:

" Avant d'achever ma tâche, Messieurs, qu'il me soit permis d'exprimer encore à M. le procureur général quelques réflexions qui m'ont paru avoir la plus heureuse application dans la cause.

" Il est diverses espèces de fous ou d'insensés; ceux que la nature a condamnés à la perte éternelle de leur raison, ou ceux qui ne la perdent qu'instantanément, par l'effet d'une grande douleur, d'une grande surprise, ou de toute autre cause pareille.

" Au reste, il n'est de différence entre ces deux folies que celle de la durée, et celui dont le désespoir tourne la tête pour quelques heures est aussi complètement fou pendant son agitation éphémère que celui qui délire pendant beaucoup d'années.

" Cela reconnu, ce serait une suprême injustice de juger; et surtout de condamner l'un ou l'autre de ces deux insensés pour une action qui leur est échappée pendant qu'ils n'avaient pas l'usage de leur raison.

" Outre que ce serait une injustice inutile pour la société, car les châtimens n'étant infligés que pour l'exemple, toutes les fois que l'exemple est nul, le châtimement est une barbarie.

" Or, s'il est un exemple nul, ce serait la vengeance qu'on tirerait d'un crime commis par un homme dans l'excès de la fureur, de l'amour, de l'ivresse ou du désespoir; car l'exemple ne pouvant empêcher toutes ces surprises de nos sens, n'empêcherait pas dès lors que le même nombre de délits pareils ne se commit toujours, non plus que la mort donnée publiquement aux fiévreux n'empêcherait personne d'avoir la fièvre.

" Vainement dira-t-on que voici cependant un crime commis et qu'il faut que ce meurtre soit puni. Encore une fois, la mort du meurtrier ne rend pas la vie à celui qui l'a perdue.

Lorsqu'un maniaque a causé quelque grand malheur, il est à craindre sans doute, il faut le surveiller, il faut le garrotter, l'enfermer peut-être, c'est justice et précaution: mais il ne faut pas l'envoyer à l'échafaud, ce serait cruauté."

" C'est seulement après cette discussion si lumineuse que Me Paillet, dans une péroraison chaleureuse, fit appel aux sentiments des jurés.

" Non, messieurs les jurés, s'écria-t-il, vous n'enverrez pas l'accusé grossir cette foule de déplorables victimes dont parle la science médicale, de ces victimes qui méritaient bien plutôt la commiseration publique que la vindicte des lois.

" Et, dans ce moment, messieurs, ce n'est plus même au nom de l'accusé que je vous parle; car, après tout, que lui importe la décision que vous allez rendre? Vivre ou mourir, ne sera pas toujours un supplice pour lui! Le dernier, du moins, serait le plus court!... Mais je vous parle au nom d'une mère sexagénaire, chérie, vénérée de tous ceux qui l'approchent, abreuvée d'amertumes...

" Ah! messieurs les jurés, ce procès ne nous a que trop appris ce qu'il en coûte à une mère qui perd ses enfants."

" Cette habile discussion, cette défense si supérieure à l'accusation, ces accents entraînants, ont remué, mais non convaincu les jurés et les juges. Les théories de la défense sont encore trop neuves, trop hardies. La monomanie, ce mot de la veille, n'est pas encore accepté. L'opinion publique ne croit pas plus que les magistrats à ces égarements passagers de la raison, à ces entraînements involontaires, à cette irresponsabilité du crime.

" M. le président Hardouin résume lumineusement les faits du procès, et, après une heure de délibération, Papavoine est déclaré coupable sur tous les chefs d'accusation.

" Le président prononce l'arrêt de mort. Aucune altération ne se manifeste sur le visage de Papavoine, qui se lève et dit avec calme: J'en appelle à la justice divine. Il adresse ensuite quelques mots de remerciements à Me Paillet.

" Papavoine se pourvoit en cassation, son pourvoi fut rejeté. Sa famille recourut vainement à la clémence royale. Le malheureux fut exécuté, le 25 mars, à quatre heures du soir, en place de Grève.

" Avons-nous besoin de dire qu'il ne serait pas condamné à mort, aujourd'hui.

" On l'aura remarqué, la science ne fut pas appelée à constater l'état mental de Papavoine. Il n'en fut pas de même, quelques mois après, quand un crime semblable vint effrayer Paris. Une fille, Henriette Cornier, coupa, sans motif, sans conscience de son action, la tête d'une petite fille qu'elle ne connaissait même pas. Trois médecins furent nommés par la cour, pour examiner l'état mental de la fille Cornier. M. Esquirol, l'un d'eux, décrit cet état que les anciens appelaient mélancolie, et que la science moderne désigne sous le nom de monomanie. Sous l'empire de cette maladie singulière, un individu peut rester parfaitement raisonnable sur tous les points, excepté sur un seul. Le désir insurmontable de tuer, l'absence de conscience et de remords caractérisent cet état: les actes auxquels le malade se sent invinciblement poussé, peuvent être combinés par lui avec préméditation évidente, avec ruse et habileté, sans que pour cela sa volonté soit libre de faire ou de ne pas faire.

" Dans le procès d'Henriette Cornier, comme dans celui de Papavoine, l'accusation demanda sang pour sang, tête pour tête. Mais, déjà plus éclairé, le jury reconnut dans le fait de meurtre un crime involontaire, mais commis sans préméditation. La préméditation était évidente et la volonté n'avait pas procédé au meurtre. Mais ce mensonge illogique sauvait une malheureuse irresponsable. Le supplice de Papavoine avait valu la vie à Henriette Cornier. On le verra tout à l'heure, car le procès d'Henriette Cornier nous a paru être l'appendice naturel, le complément nécessaire de celui de Papavoine.

A continuer.

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

- Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)
Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)
Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)
Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Lagachetière et Visitation.)
Télesphore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)
Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)
M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)
J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)
Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et De-Salaberry.)
Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)
Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)
Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue Lamontagne.)
Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

VARIÉTÉS.

Milord Hervey, voyageant en Italie et se trouvant non loin de la mer, traversa une lagune dans l'eau de laquelle il trempa son doigt.

" Ah! ah! dit-il, l'eau est salée; ceci est à nous.

Un lord voyageait avec son domestique sur le chemin de fer de Londres à Douvres. Le train déraille; le maître est jeté dans un fossé qui borde la route; le valet glisse sous le convoi.

L'Anglais:
- Conducteur, où est John?
- Hélas! milord, il vient d'être coupé en deux.
- Eh bien, apportez le morceau où se trouvent mes clefs.

Le président de Harlay avait coutume de dire:
- Rien n'est plus aisé à juger qu'une affaire quand elle se présente devant les tribunaux; quand les avocats ont parlé, rien n'est plus difficile.

Un avocat rouennais plaide depuis deux heures; le président l'interrompt:
- Pardon, maître un tel, en avez-vous encore pour longtemps?
- Monsieur le président, répond effrontément l'avocat, je parlerai encore trois heures, pour le moins.
- Prenez garde, vous menacez le tribunal.

On faisait compliment à madame Denis de la façon dont elle venait de jouer Zaïre: " Il faudrait, dit-elle, être belle et jeune.

" Ah! madame, reprit le complimenteur naïvement, vous êtes bien la preuve du contraire."

A son voyage à Naples on présenta au roi Victor-Emmanuel un centenaire venu à pied du fond de la Calabre pour contempler les traits de son nouveau souverain.

Dans sa douce émotion le bon vieillard s'est écrié:
- Ah! sire, maintenant que je vous ai vu... vous pouvez mourir.

C'était à l'enterrement d'un chef de bataillon de la garde nationale de Paris.

Un des assistants s'approche de la fosse ouverte, visiblement ému;—Il veut parler, cherche, hésite et finit par dire en bégayant:

— Adieu, mon vieux camarade! adieu!... Porte-toi bien.

Un portier, dont la figure respirait la candeur, voit un jour entrer chez lui un jeune homme qui, après avoir salué, prend une chaise, s'assied, offre au maître du lieu une prise de tabac, et entame ainsi la conversation:

— Vous êtes bien ici... C'est peut-être un peu petit, mais c'est commode; et puis le jour est beau.
— Mais, oui, monsieur, nous ne sommes pas trop mal.
— Qu'est-ce que vous raccommodez là? une redingote, je crois.
— Non monsieur, c'est un habit.
— Ah! oui, c'est un habit... un habit marron.

Silence de quelques instants.
Le jeune homme, reprenant la parole:—Croyez-vous qu'il fera beau demain?

— Hum! hum! je ne sais pas trop... le vent souffle du mauvais côté. Hier soir la lune était toute barbouillée...

— De quel pays êtes-vous?
— De Tours en Touraine.
— J'y ai passé... Charmant pays! le jardin de la France, des sites, des champs... et puis des pruneaux... Ah! vous êtes de Tours?

— En Touraine, oui, monsieur.
— Quel âge pouvez-vous bien avoir? Cinquante, cinquante-deux ans?
— J'en aurai cinquante-trois, vienne la Saint-Martin.
— Eh bien, vous ne les paraissez pas.
— Oh! vous êtes bien bon.
— Non, vraiment... vous pouvez hardiment cacher six bons mois.

Nouveau silence plus prolongé que le premier.
Le jeune homme reprend de nouveau la parole:
— Êtes-vous marié?
— Oui, monsieur.
— Y a-t-il longtemps?
— V'la vingt-deux ans.
— Et avez-vous des enfants?

— Non, monsieur... Ah ça mais, voilà une heure que vous êtes là à me faire des questions, à me parler d'un tas de balivernes... Qu'est-ce que vous me voulez, en définitif?
— Ma foi, portier, vous êtes bien malhonnête. Comment! vous faites écrire au-dessus de votre porte: Parler au portier... moi j'entre, je vous parle, je me donne toutes les peines du monde pour soutenir la conversation, et voilà comme vous m'en récompensez!... Vous ne savez pas vivre, portier!
Et le jeune homme sort, laissant le pauvre portier ébahi et confondu.

"The Canadian Illustrated News"
Journal Hebdomadaire
De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements.
Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.
Par GEORGE E. DESBARATS.
SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an.
PAR NUMERO..... 10 Centins.
CLUBS.
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20. aura droit à six copies pour l'année.
AGENCE GÉNÉRALE:
10-P L A C E D ' A R M E S - 10
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:
319-RUE ST. ANTOINE-319

H E A R N & C I E
VENDRONT
LEUR
FONDS
DE
LANTERNES MAGIQUES,
ET DE VUUS
AU PRIX COURANT
Pour écouler le fonds de la saison.
PRESENTS DU NOUVEL AN!
VENEZ EXAMINER LES
LUNETTES D'OR ET D'ARGENT.
Etc. Etc.
28 déc.

"L'Opinion Publique"
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.
Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.
ABONNEMENT..... \$2.50 par année
Aux Etats-Unis..... 3.00
Par numéro..... 5 Centins
Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.
ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois
5 Centins " 2me " &c.
Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.
FRAIS DE POSTE-ATTENTION!
Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.
C. T. DORION,
HORLOGER ET BIJOUTIER
No. 86 RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.

L I B R A I R I E J. B. ROLLAND ET FILS,
12 & 14 RUE St. VINCENT,
MONTREAL.
Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoires, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc., etc.
Les maisons d'Éducation trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Écoles à des prix qui défient toute concurrence.
P. D U F R E S N E,
MARCHAND DE
Montres en or et en argent, Bijouteries, etc.
88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.
MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRÉVÉES
C. T. DORION,
HORLOGER ET BIJOUTIER
No. 86 RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.